

COMMUNE DE



VAL D'ISSOIRE

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 19

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente (*en raison des travaux à la mairie*), sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021

Présents : Mrs Mmes : GODRIE Pascal - DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène - BARRIERE Jean-Paul - MORGAT Elodie - BERNARD Alain - DELARUE Alain - DESBORDES Marie Agnès - BISSIRIER Gérard - RAULT Arielle - VEYTIZOUX Laurence - DE RORTHAYS Anne-Rose - TANCHOUX Marie-Christine - DEPIERREFIXE Bernard - PASQUET Frédéric

Absents : Mr Mmes : BOURDIER Didier (pouvoir à Mr BARRIERE Jean-Paul), PROPIN Jean-Claude (pouvoir à Mr BISSIRIER Gérard) - DUTHOIT Vincent (pouvoir à Mr GODRIE Pascal) - DEPIERREFIXE Nathalie (pouvoir à Mme MORGAT Elodie)

Secrétaire de séance : Mme MORGAT Elodie

Début de séance : 20h10

ORDRE DU JOUR :

1. Fixation des taux d'imposition des 2 taxes directes locales (foncier bâti et non bâti) pour l'année 2021.
2. Approbation du Compte de Gestion 2020 – Commune
3. Approbation du Compte Administratif 2020 - Commune
4. Affectation des résultats d'exploitation 2020 – Commune
5. Approbation du Budget Primitif 2021 – Commune
6. Approbation du Compte de Gestion 2020 – Eau
7. Approbation du Compte Administratif 2020 - Eau
8. Affectation des résultats d'exploitation 2020 – Eau
9. Approbation du Budget Primitif 2021 – Eau
10. Approbation du Compte de Gestion 2020 – Assainissement
11. Approbation du Compte Administratif 2020 - Assainissement
12. Affectation des résultats d'exploitation 2020 – Assainissement
13. Approbation du Budget Primitif 2021 – Assainissement
14. Réhabilitation parking Frochet – Commune déléguée Bussière-Boffy
15. Remplacement plancher, fenêtres et porte - bâtiments communaux Bussière-Boffy
16. Paratonnerre église – Commune déléguée de Bussière-Boffy

Monsieur le Maire, soumet à l'approbation des membres présents et représentés, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2021. Mr le Maire informe l'assemblée que des modifications sont faites dans les informations diverses :

- Travaux : la fibre sera installée à Mézières sur Issoire à partir du 22/03/21

- Elections : 1^{er} tour des élections Régionales & Départementales le 13 juin 2021

2nd tour des élections Régionales & Départementales le 20 juin 2021.

Puis le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

01 - Fixation des taux d'imposition des 2 taxes directes locales (foncier bâti et non bâti) pour l'année 2021

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes est entré en vigueur en 2021. Celles-ci délibèrent dorénavant sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020.

Compte tenu de ces éléments et en application de l'article 1639 du Code Général des Impôts prévoyant que les communes doivent fixer chaque année avant le 15 avril les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale, il est proposé de voter les taux suivants :

Taux de Fiscalité Directe	ANNEE 2020	ANNEE 2021
-Foncier bâti taux départemental	18.96 %	38.33 % (18.96 + 19.37)
-Foncier bâti taux communal	19.37 %	
-Foncier non bâti taux communal	50.67 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux appliqués et de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :

- Foncier bâti taux communal : **38.33% (Somme du taux départemental et communal)**
- Foncier non bâti taux communal : **50,67 %**

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

02- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – Commune VAL D'ISSOIRE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur ; Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

03- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMMUNE VAL D'ISSOIRE

Monsieur Pascal GODRIE, Maire, s'étant retiré avant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BARRIERE :

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		467 918,06	211 853.18			256 064.88
Opér. de l'exercice	1 162 136.51	1 342 865.29	431 229.60	806 992.83	1 593 366.11	2 149 858.12
TOTAUX	1 162 136.51	1 810 783.35	643 082.78	806 992.83	1 805 219.29	2 617 776.18
Résultats de clôture		648 646.84		163 910.05		812 556.89
Restes à réaliser			589 026.00	282 149.00	306 877.00	
Totaux cumulés	1 162 136.51	1 810 783.35	1 232 108.78	1 089 141.83	2 394 245.29	2 899 925.18
Résultats définitifs		648 646.84	142 966.95			505 679.89

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mrs Mmes : DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène - BARRIERE Jean-Paul - MORGAT Elodie - BERNARD Alain - DELARUE Alain - DESBORDES Marie Agnès - BISSIRIER Gérard - RAULT Arielle - VEYIZOUX Laurence - DE RORTHAYS Anne-Rose - TANCHOUX Marie-Christine - DEPIERREFIXE Bernard - PASQUET Frédéric

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
(Mr Le Maire s'étant retiré)

04- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Commune VAL D'ISSOIRE

POUR MEMOIRE :

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 467 918.06
001 déficit d'investissement antérieur reporté	- 211 853.18

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice	+ 375 763.23
Solde d'exécution cumulé	+ 163 910.05

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement	- 589 026.00
Recettes d'investissement	+ 282 149.00
Solde	- 306 877.00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 163 910.05
Rappel du solde des restes à réaliser	- 306 877.00
Besoin de financement total	- 142 966.95

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 180 728.78
Résultat antérieur	+ 467 918.06
Total à affecter	+ 648 646.84

DECIDE D'AFFECTER A L'UNANIMITE LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION COMME SUIV :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement		
	(crédit article 1068 sur BP 2021)	142 966.95
Affectation complémentaire en réserves	(crédit article 1068 sur BP 2021)	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021	(article 002)	505 679.89

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la commune nouvelle de VAL D'ISSOIRE, présenté par Monsieur le Maire :

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

05 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE VAL D'ISSOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 de la commune nouvelle de VAL D'ISSOIRE, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement en équilibre à 1 824 675 €
- Section d'investissement en équilibre à 1 379 143 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ; Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

07- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU

Monsieur Pascal GODRIE, Maire, s'étant retiré avant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BARRIERE.

- Délibérant sur le compte administratif section Eau de l'exercice 2020 dressé par M. Pascal GODRIE, Maire;
- Après s'être fait présenter le budget primitif Section Eau, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Section Eau, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents
Résultats reportés		21 501.89		31 421.40		52 923.29
Opération de l'exercice	52 066.57	53 649.40	20 615.34	34 779.54	72 681.91	88 428.94
TOTAUX	52 066.57	75 151.29	20 615.34	66 200.94	72 681.91	141 352.23
Résultats de clôture		23 084.72		45 585.60		68 670.32
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	52 066.57	75 151.29	20 615.34	66 200.94	72 681.91	141 352.23
Résultats définitifs		+23 084.72		+45 585.60		+68 670.32

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mrs Mmes : DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène - BARRIERE Jean-Paul - MORGAT Elodie - BERNARD Alain - DELARUE Alain - DESBORDES Marie Agnès - BISSIRIER Gérard - RAULT Arielle - VEYTILOUX Laurence - DE RORTHAYS Anne-Rose - TANCHOUX Marie-Christine - DEPIERREFIXE Bernard - PASQUET Frédéric

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
(Mr Le Maire s'étant retiré)

08 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget EAU

POUR MEMOIRE :

002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	21 501.89
001 Excédent d'investissement antérieur reporté	31 421.40

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice	14 164.20
Solde d'exécution cumulé	45 585.60

RESTES A REALISER AU 31/12/20

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
Solde	0

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rappel du solde d'exécution cumulé	45 585.60
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement total	0

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	1 582.83
Résultat antérieur	21 501.89
Total à affecter	23 084.72

DECIDE A L'UNANIMITE D'AFFECTER LE RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION COMME SUIT :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement	(crédit article 1068 sur BP 2021)	0
Affectation complémentaire en réserves	(crédit article 1068 sur BP 2021)	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021	(article 002)	23 084.72

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la commune nouvelle de VAL D'ISSOIRE – Budget EAU, présenté par Monsieur le Maire :

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

09 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - EAU DE VAL D'ISSOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du budget annexe Eau de la commune nouvelle Val d'Issoire, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement en équilibre à 74 085 €.
- Section d'investissement en équilibre à 66 358 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable de l'ordonnateur ; il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ASSAINISSEMENT

Monsieur Pascal GOGRIE, Maire, s'étant retiré avant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BARRIERE

- Délibérant sur le compte administratif section Assainissement de l'exercice 2020 dressé par M. Pascal GODRIE, Maire ;
- Après s'être fait présenter le budget primitif Section Assainissement, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Section Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents
Résultats reportés	13 886,84			61 380,17		47 493,33
Opér. de l'exercice	56 427,08	46 975,29	28 442,12	42 119,40	84 869,20	89 094,69
TOTAUX	70 313,92	46 975,29	28 442,12	103 499,57	84 869,20	136 588,02
Résultats de clôture	23 338,63			75 057,45		51 718,82
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	70 313,92	46 975,29	28 442,12	103 499,57	84 869,20	136 588,02
Résultats définitifs	23 338,63			75 057,45		51 718,82

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mrs Mmes : DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène - BARRIERE Jean-Paul - MORGAT Elodie - BERNARD Alain - DELARUE Alain - DESBORDES Marie Agnès - BISSIRIER Gérard - RAULT Arielle - VEYIZOUX Laurence - DE RORTHAYS Anne-Rose - TANCHOUX Marie-Christine - DEPIERREFIXE Bernard - PASQUET Frédéric

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2
(Mr Le Maire s'étant retiré)

12 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

002	Déficit de fonctionnement antérieur reporté	- 13 886.84
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	61380.17

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/20

Solde d'exécution de l'exercice	13 677,45
Solde d'exécution cumulé	75 057,45

Restes à réaliser au 31/12/2020

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	<u>NEANT</u>
Solde	

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/20

Rappel du solde d'exécution cumulé	75 057,45
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement total	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 9 451,79
Résultat antérieur	- 13 886,84
Total à affecter	- 23 338,63

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture de besoin de financement de la section d'investissement

Crédit compte 1068 sur BP 2021

Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au BP 2021

Ligne 002	- 23 338,63
-----------	-------------

Total - 23 338,63

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la commune nouvelle de VAL D'ISSOIRE – Budget ASSAINISSEMENT, présenté par Monsieur le Maire :

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

13 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - ASSAINISSEMENT VAL D'ISSOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021- Budget annexe assainissement - de la commune nouvelle de Val d'Issoire, présenté par Monsieur le Maire :

- Section de fonctionnement : en équilibre à 87 893 €.
- Section d'investissement en équilibre à 116 251 €.

Ce budget est voté au niveau du chapitre avec reprise des résultats de l'exercice antérieur pour chacune des deux sections, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

14 - Réhabilitation du parking de Frochet à Bussière-Boffy.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire :

De procéder à la réhabilitation du parking et à l'aménagement (panneaux de signalisation, tables pique-nique).

Le coût des travaux s'élève à 14 640 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander des subventions au Conseil départemental (CTD) (environ 20%) et à la Préfecture (DETR) (environ 30%).

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

15 - Remplacement de plancher, fenêtres et porte de bâtiments communaux.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire :

De procéder au remplacement de plancher dans deux bureaux de la mairie et au changement de deux fenêtres et une porte à la salle communale de Bussière-Boffy.

Le coût des travaux s'élève à 8650 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander des subventions au Conseil départemental (CTD) (environ 20%) et à la Préfecture (DETR).

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

16 - Pose d'un paratonnerre à l'Eglise de Bussière-Boffy.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire :

De procéder à la mise aux normes de la protection foudre à l'Eglise de Bussière-Boffy, en installant un paratonnerre.

Le coût des travaux s'élève à 9 973 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander des subventions au Conseil départemental (CTD) (environ 20%) et à la Préfecture (DETR).

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour (distribution en format papier).
Approbation à l'unanimité.**

- Création d'un budget annexe pour la Station-Service.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Val d'Issoire installe sur son territoire, une station-service automatique essence-gazole, gérée par la commune, sous la forme d'une régie.

Pour cela, Il est nécessaire de créer un budget annexe dévolu a cette activité et procéder à la demande auprès des services fiscaux afin que celle-ci soit assujettie à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à la création d'un budget annexe pour l'ouverture d'une station-service et pour la signature de tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées (affiliés) peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le C.D.G.87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Monsieur GODRIE confirme la réunion du 09/04/21 pour une présentation du SIDEPA qui se déroulera à la salle polyvalente.

Point Vaccination : Mme DESBORDES M-Hélène informe le conseil que la mairie ne transmettra plus de liste au centre de vaccination car l'assurance maladie prend le relais.

Mr Le Maire va informer les habitants concernés par voie postale des changements des noms de routes ou place en cours, il rappelle que pendant le précédent mandat une délibération a été prise afin de modifier les noms suivants :

- Route de Blond devient rue André Dardillac
- Route de St Barbant devient rue Fernand Savignat
- Route de Nouic devient Rue Josette Roy
- Place de l'église à Bussière-Boffy devient place Notre Dame

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de producteurs organisé le 11 avril 2021 par la commune, est maintenu malgré les mesures prises par le gouvernement suite à la crise sanitaire.

La prochaine réunion Maire-Adjointes se tiendra le mardi 13 avril 2021 à 17h30

Prochain conseil municipal le jeudi 20 Mai 2021 à 20 h à la salle polyvalente.

Fin de séance : 23h03